

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Mr Jean-François ALUZE, et ont évoqué les points suivants :

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2017

Les conseillers prennent connaissance du calcul de la répartition de droit commun et des répartitions dérogatoires du FPIC 2017. Le montant alloué à Broye s'élève à 9 979 €.

PROJET D'ACQUISITION D'UNE MAISON VACANTE RUE DU BOURG

Une proposition d'acquisition a été faite à la propriétaire de la maison située au 5 Rue du Bourg ainsi qu'une première estimation de travaux à envisager.

Ce projet d'acquisition pourrait s'inscrire dans un projet global d'aménagement du Bourg.

Des subventions seront recherchées dans ce sens.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

En ce qui concerne les travaux de rénovation du groupe scolaire, la construction neuve à ossature bois devrait commencer en fin de semaine ou au plus tard le 3 juillet.

Les conseillers adoptent l'avenant 1 à signer avec l'entreprise SMPP, lot Plâtrerie - peinture pour 345,17 € H.T.

Suite à la liquidation judiciaire de A2RU, ils adoptent l'avenant n°3 à signer avec le cabinet PROJELEC, cotraitant du marché de maîtrise d'œuvre et acceptent la société WOW comme sous-traitant pour poursuivre la mission.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle que 12 contrats saisonniers ont été signés avec des jeunes de la Commune pour remplacer les employés communaux pendant leurs congés.

Dans le cadre du dossier de création du nouveau lotissement de la Fontaine, et suite à l'arrêté de la Direction régionale des affaires culturelles, les conseillers prennent connaissance de la convention pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive à signer avec l'INRAP.

Ils accordent une indemnité forfaitaire à la secrétaire pour travail supplémentaire occasionné par les élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ainsi qu'une prime pour travaux insalubres et des heures supplémentaires à un employé du service technique.

Ils votent une subvention exceptionnelle de 200 € à l'AMUR pour l'organisation d'une manifestation culturelle sur le chemin de la Louvetière et une subvention de 235 € pour la location de la salle des fêtes pour la marche gourmande.

En ce qui concerne les tarifs de location de la salle des fêtes aux habitants de Broye, les conseillers maintiennent les critères d'attribution, à savoir, ce tarif préférentiel ne s'applique que pour le mariage des enfants et pas au-delà.

Ils décident de prendre en charge le coût des travaux d'extension du réseau électrique à Chapey pour l'alimentation de plusieurs parcelles constructibles et missionnent le SYDESL pour l'exécution des travaux.

Ils reportent à une prochaine séance la décision d'adhésion éventuelle au CAUE.

Au niveau du budget du nouveau lotissement la Fontaine, ils votent des transferts de crédits et autorisent le Maire à signer la décision modificative correspondante.

Ils décident de signer la convention cadre « missions facultatives » du Centre de Gestion 71 ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à certaines missions.

Ils désignent Michel Tourneau pour représenter la commune au sein du groupe de travail pour le projet de prolongement nord de la Grande Traversée du Massif Central à VTT.

Ils autorisent la troupe de cirque Fortuna Major à occuper la zone de loisirs jusqu'au 15 août 2017. Une indemnité de location sera demandée aux occupants.

Ils décident d'organiser une nouvelle session de formation pour l'utilisation du défibrillateur destinée au personnel communal et aux associations utilisant la salle des fêtes.